

## MISE EN PLACE D'UN FONDS DE COMPENSATION CARBONE VOLONTAIRE « TERRE SOLIDAIRE »

### PROFIL DE L'ÉQUIPE

Intérêt pour les enjeux liés à la transition écologique, économique et sociale

### INSTITUTION PARTENAIRE

Fondation Terre Solidaire

Fondation reconnue d'utilité publique

8, rue Jean Lantier

75001 Paris

<https://fondation-terresolidaire.org/>

### PERSONNE RESPONSABLE DU DÉFI

Philippe MAYOL, Directeur général

### PRÉSENTATION DE L'INSTITUTION & CONTEXTE DU DÉFI

En plus d'avoir exacerbé les crises écologique, économique et sociale existantes, la pandémie de la Covid-19 a mis en évidence l'urgence immédiate d'une transformation de nos modèles de développement.

Reconnue d'utilité publique et abritante, la Fondation Terre Solidaire - créée en 2016 par le CCFD-Terre Solidaire - s'affirme aujourd'hui comme l'un des acteurs en mesure d'apporter des solutions durables à cette crise sans précédent. Convaincue de la possibilité de construire un nouveau monde au sortir de cette période de bouleversements, elle accompagne et diffuse les travaux de femmes et d'hommes qui expérimentent de nouveaux modes de production, de consommation et de vivre ensemble. Elle soutient financièrement leurs initiatives et favorise le partage des meilleures pratiques en matière d'agroécologie, d'économie circulaire et d'énergies renouvelables. Les projets soutenus en France et à l'international ont pour caractéristique commune leur capacité à être inspirants et transposables dans d'autres régions du monde.

Après 5 années d'existence, la Fondation a pu soutenir 124 projets pour un montant total de subventions accordées de 2,5 M€. La Fondation est devenue un financeur patient et engagé de référence dans le soutien aux dynamiques citoyennes engagées en faveur d'une transition écologique, juste et solidaire de nos sociétés.

Entreprises, collectivités et particuliers, nous avons tous un impact sur le climat par nos activités quotidiennes. Agir pour le climat, c'est d'abord identifier puis réduire les gaz à effet de serre que nous émettons au quotidien et sur lesquels nous pouvons agir à la source. D'autres pistes d'action existent, comme la compensation carbone. Elle permet d'agir pour la part d'émissions de gaz à effet de serre incompressibles que nous ne pouvons ou ne savons pas encore réduire de manière satisfaisante, en soutenant des projets de terrain environnementaux et sociaux. Cette logique s'entend ici dans une démarche volontaire (on parle de marché carbone volontaire), et est différente des obligations de réductions d'émissions de gaz à effet de serre prévues par la réglementation (marché carbone réglementé dans le cadre du système européen d'échange de quotas).

Certaines associations ou fondations ont développé des dispositifs de compensation carbone conçus à la fois :

- pour permettre à des entreprises, des collectivités, des particuliers de compenser leurs émissions de gaz à effet de serre résiduelles par le soutien à des actions ou projets bénéfiques pour le climat et mises en œuvre par l'association ou la fondation ;
- pour diversifier leurs sources de financement et accroître leurs soutiens sur ce type de projets.

Une rapide comparaison des projets proposés par ces associations, ou fondations, dans le cadre de ces dispositifs de compensation carbone volontaire montre de nombreuses similitudes avec les projets habituellement soutenus par la Fondation Terre Solidaire. En particulier les projets qui contribuent au développement d'une agriculture durable, à la promotion des énergies renouvelables citoyennes, à la préservation et la restauration de la biodiversité, etc. Ils ont en effet tous été sélectionnés par la Fondation pour leur capacité à lutter contre le réchauffement climatique en proposant des alternatives durables en faveur de la transition écologique, juste et solidaire de nos sociétés.

Convaincue de l'impact environnemental des projets qu'elle soutient et du rôle qu'elle souhaite jouer pour accélérer la transition écologique de nos sociétés, la Fondation Terre Solidaire souhaite à son tour développer son propre dispositif de compensation carbone volontaire qui pourrait soit être géré directement par la Fondation ou soit être mis en œuvre par un partenaire spécialisé sur ce type de mécanisme.

L'objectif de ce défi est d'aider la Fondation Terre Solidaire à clarifier les conditions et les modalités nécessaires à mettre en œuvre pour initier cette démarche.

## CONTENU PEDAGOGIQUE DU DÉFI

Le rôle des étudiant.es sera d'appuyer l'équipe salariée de la Fondation dans l'élaboration d'une étude de faisabilité et d'un cahier des charges en vue de définir un dispositif de compensation carbone volontaire.

### **Une phase de production de connaissances : de quoi parle-t-on ?**

- Les différentes méthodes existantes de compensation carbone avec leurs avantages et inconvénients ;
- Les labels existants
- Les exigences de qualité requises pour qu'un projet soit éligible à un dispositif de compensation
- Une analyse des critiques et polémiques existants sur ce type de mécanisme et une mise en perspective des solutions que pourraient reprendre la fondation compte tenu de ces valeurs et principes éthiques.

**Une phase d'étude comparatives des différentes expériences existantes.** Identifier les acteurs de références en particulier en France et les solutions proposées et pour chaque dispositif :

- Identification des axes de stratégie générale : quels types de projets visent-ils ? S'inscrivent-ils dans le cadre d'un label ? Quels standards de compensation carbone ont-ils adoptés ?
- Analyse des bénéfices et attendus des bénéficiaires et financeurs : communication et image, atout compétitif, contribution à l'atteinte de l'objectif national de neutralité carbone par ex., etc.

### **Une phase de recommandations et propositions pour la Fondation Terre Solidaire**

- Parmi les projets soutenus par la Fondation, inventaire de ceux qui pourraient rentrer dans un cadre de compensation carbone volontaire ;
- Compte-tenu des exigences et de la complexité de ce type de mécanisme, quelles modalités opérationnelles à adopter par la Fondation : se faire accompagner pour construire son propre système de compensation carbone ? Nouer un partenariat spécifique avec une structure spécialisée déjà gestionnaire d'un dispositif de compensation ? Etc.

Au cours de ces différentes phases, les étudiants-es seront invités à aller rencontrer des personnes ou des organismes travaillant déjà sur ce type d'enjeu.

## EN QUOI LE DÉFI PROPOSÉ SERT-IL L'INTÉRÊT GÉNÉRAL ?

Dans un contexte d'urgence climatique, il y a nécessité d'agir afin de limiter la hausse des températures et les catastrophes environnementales. Pour limiter le réchauffement climatique, le Groupement d'experts Internationaux sur l'Evolution du Climat (GIEC) estime qu'il est nécessaire de diviser quasiment par deux les émissions de CO<sub>2</sub> par rapport aux niveaux de 2010. Dans ce sens, la compensation carbone est une des principales solutions proposées pour les entreprises, particuliers et collectivités. Néanmoins, de nombreuses critiques se sont élevées à la fois contre le principe même de la compensation carbone et contre l'efficacité de ces systèmes. En outre, la compensation carbone ne doit être qu'un outil de dernier recours pour les émissions dites « incompressibles ». Sans quoi, les émissions de gaz à effet pourraient continuer à croître encore longtemps.

La Fondation Terre Solidaire qui promeut une transition écologique, qui soit également juste et solidaire souhaite être en capacité de pouvoir proposer un dispositif exigeant au plus grand nombre (particuliers, collectivités, entreprises) avec impact environnemental et social fort de nature à contribuer aux objectifs nationaux de diminution des émissions de gaz à effet de serre.

## CALENDRIER PRÉVISIONNEL DU DÉFI

Octobre/décembre : phase production de connaissances

Janvier/février : phase d'étude comparatives des différents dispositifs existants

Mars/avril : élaboration de recommandations et propositions.

## MÉTHODOLOGIE

Brief de départ, et point toutes les semaines avec l'équipe de la fondation.

La répartition des tâches au sein de l'équipe organisatrice est décidée par les étudiants eux-mêmes en début de projet, en concertation avec le tuteur.

La méthode de travail sera discutée avec les étudiants dès la constitution du groupe.

## LOGISTIQUE

Les étudiants auront accès à une salle de travail à Sciences Po.

Les étudiants pourront bénéficier d'un bureau partagé dans les locaux de la fondation permettant d'avoir un accès à un ordinateur avec internet. Ils pourront sur demande bénéficier ponctuellement d'une salle de réunion.

Les éventuels frais nécessaires à la bonne réalisation du projet seront pris en charge par la Fondation, sous réserve d'une demande d'autorisation préalable.